

Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal  
Politique et mesures de mise en œuvre

Mémoire présenté à la Ville de Montréal  
Par Anne Latendresse  
Professeure  
Département de géographie  
UQAM

Je tiens à saluer et à remercier Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable de la condition féminine et mairesse de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, et les membres du comité de pilotage qui ont fait en sorte que la démarche, amorcée lors du colloque Montréal, *Une ville à la mesure des femmes*, aboutisse à ce projet de loi qui marque la volonté de la Ville de Montréal de prendre les moyens nécessaires pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville.

Je tiens à souligner également la contribution de toutes les éluEs, les professionnellEs, les militantEs féministes, leurs amiEs et sympathisantEs de la cause des femmes qui, depuis la fin des années 1980, ont contribué à promouvoir, tant au sein de l'institution municipale montréalaise qu'au sein d'autres instances locales, l'avancement des droits des femmes dans la ville. Grâce aux efforts et aux énergies investis par ces femmes et ces hommes, la Ville de Montréal a fait quelques avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville. Cependant comme le portrait présenté dans le document *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Politique et mesures de mise en œuvre* le démontre, nous sommes encore loin de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes qui doit être considérée comme un objectif sine qua none de la démocratie urbaine.

Est-il nécessaire de le rappeler, l'une des prémisses sur laquelle repose la nécessité d'adopter un tel projet de loi est la reconnaissance des inégalités historiques et structurelles qui séparent les femmes et les hommes dans la ville. Ces inégalités s'expriment sur les plans matériel, idéal et politique. Elles se reproduisent au sein de l'institution municipale et au sein de la ville et ses quartiers, et contribuent à la marginalisation économique, et sociopolitique des femmes dans la ville.

Sans faire une analyse complète et détaillée de ces inégalités, il suffit de rappeler, sur le plan matériel, la différence de revenus qui séparent encore les femmes et les hommes. Les données de 2001 indiquent que le salaire des femmes est de 68 % celui des hommes. Elles montrent également que la pauvreté à Montréal se vit au féminin (notamment avec un taux de chef de famille monoparental de 84 % chez les femmes contre 16 % chez les hommes).

Sur le plan idéal, la ville demeure un lieu de pouvoir des hommes qui occupent davantage l'espace public. La planification et l'aménagement ont de tout temps été des instruments

de contrôle des citoyennes et des citoyens. Dans l'histoire, les femmes ont été exclues des espaces publics, reléguées qu'elles étaient à l'espace privé. Leur présence dans la rue marquait une transgression inacceptable pour l'ordre établi. Les femmes sont désormais présentes et visibles dans la ville. Mais l'aménagement et la planification urbaine ne tiennent pas suffisamment compte de leur rapport différencié à l'espace, et de l'existence de besoins et d'intérêts spécifiques. La question de la sécurité urbaine en constitue un exemple.

Enfin, sur le plan politique, les femmes demeurent sous-représentées au sein des espaces décisionnels municipaux politiques et administratifs. Est-il nécessaire de rappeler que les femmes ont longtemps été privées du droit de vote sur la scène municipale ? Ce n'est que depuis 1974 que les Québécoises obtenaient un tel droit de vote. En examinant de près les données sur le nombre d'élues au sein des conseils d'arrondissement, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et de la Communauté métropolitaine de Montréal, force est d'admettre que la marginalisation politique des femmes se reproduit sur la scène municipale et ce, malgré des changements institutionnels associés à la décentralisation.

Par ailleurs, la démocratie ne se construit pas exclusivement au sein des espaces politiques décisionnels. Un regard sur la participation des femmes au sein des espaces consultatifs mis en place par la Ville de Montréal démontre qu'encore ici les Montréalaises participent relativement peu à ces instances qui permettent pourtant de faire valoir leurs points de vue. Nos travaux de recherche (Latendresse, Messier et Grenier, 2004) montrent en effet que depuis la réforme municipale et la reconfiguration institutionnelle, les représentantes des groupes de femmes, pourtant actives en matière de participation des femmes, investissent très peu les dispositifs de participation mis en place au sein de la Ville de Montréal et ses arrondissements, qu'il s'agisse de l'Office de consultation publique de Montréal, des commissions permanentes du conseil municipal, des périodes de question au conseil municipal et aux conseils d'arrondissements ou encore des instances consultatives mises en place à l'échelon des arrondissements. Sachant que sans leur présence, leurs voix et points de vue seront peu entendus, on comprend l'importance de la question posée dans le titre de la politique : *Pour participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal.*

À notre avis, **la Ville de Montréal doit favoriser l'appropriation de la ville et de ses quartiers et arrondissements par les Montréalaises et les Montréalais.** Cela signifie qu'elle doit encourager, par des mesures concrètes, la participation des femmes et des groupes minorisés dans la ville afin d'affirmer **leur droit à la ville.** S'inspirant de la pensée théorique de chercheur français Henri Lefebvre, cela signifie que la ville doit appartenir à tous celles et ceux qui l'habitent, peu importe leur statut, leurs référents de classe sociale, d'identité ethnique, linguistique, religieuse, d'orientation sexuelle ou autre. Le droit à la ville met de l'avant celui à définir la ville et repose sur l'appropriation de la ville par les citadines et les citadins. Il pose également comme principe, le droit au logement, au transport en commun, l'accessibilité aux équipements et aux infrastructures, aux services de proximité, à un environnement sain et sécuritaire, à un cadre de vie de qualité et stimulant.

Mais il ne suffit pas d'affirmer le principe du droit à la ville et les autres principes qui en découlent et qui sont énoncés dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* dans la ville. Cela implique que la Ville mette en place des mesures significatives pour atteindre le droit à la ville et l'appropriation de la ville par les Montréalaises.. La **première de ces mesures**, et cela constitue une exigence si l'on veut éviter que la politique ne reste qu'un simple énoncé de principes, est celle **de l'ajout de ressources financières supplémentaires destinées à appuyer la mise en œuvre de cette politique**. En effet, il ne suffit pas d'affirmer notre volonté d'atteindre l'égalité des femmes et des hommes dans la ville, il faut s'assurer de moyens concrets qui permettront sa réalisation. L'ajout de telles ressources ne doit pas être vu comme des dépenses supplémentaires qui viendraient greffer un budget déjà compressé. Cela doit être considéré comme ce qu'il est, **c'est-à-dire un investissement nécessaire et indispensable à la démocratisation de la ville qui bénéficiera à toutes celles et ceux qui habitent Montréal**. L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être considérée comme un superflu alors que la réfection des infrastructures, la propreté de la ville et les nids de poule constitueraient la priorité de l'administration en place. Montréal est reconnue pour avoir fait quelques avancées en matière d'égalité des femmes et des hommes. **Elle a été primée sur la scène internationale pour avoir innové en matière d'aménagement sécuritaire. Elle doit continuer à s'affirmer sur cette question. Seule l'adoption d'une politique ne suffira pas. Pour mener de réelles avancées, cela nécessite un investissement financier**. Des rapports sociaux de genre égalitaire sont l'une des conditions de la construction d'une ville à caractère juste, inclusif et démocratique.

À notre avis, cet investissement devrait être réparti entre un ajout aux ressources allouées au Programme Femmes et ville qui, à notre connaissance, ne compte qu'une seule employée permanente (qui se voit attribuer d'autres dossiers), au Conseil des Montréalaises, à l'intégration d'un programme d'analyse différencié selon les genres au sein des différents services de l'administration. Enfin, la ville devrait prévoir la mise en place d'un programme qui reconnaîtrait le rôle joué par les groupes et les centres de femmes qui s'activent, par le biais d'initiatives comme les Déclarations citoyennes et de programmes de formation des femmes, à accroître leur participation des Montréalaises dans la ville.

Nous considérons donc l'investissement de ressources additionnelles comme une condition sine qua none de l'application de la future politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Comme nos intérêts de recherche porte notamment sur la question de la participation des groupes minorisés dans la ville à la gestion et à la planification urbaines, nous aimerions, dans la partie suivante, faire quelques commentaires sur **l'axe «gouvernance»**.

La présence des femmes au sein de l'institution municipale s'exerce en différents lieux et postes : élues, administratrices mais aussi citoyennes. Compte tenu des inégalités systémiques qui persistent et marginalisent les femmes dans l'espace urbain et au sein de l'institution municipale, nous considérons que la Ville doit davantage tenir compte des obstacles spécifiques et des contraintes rencontrées par la femmes, et adopter des

mesures qui s'adressent spécifiquement à ces obstacles et contraintes. Nous aimerions avancer ici quelques mesures qui adressent, de façon plus spécifique, la question de la participation des femmes à la sphère municipale.

Comme on le souligne dans le projet de loi, les femmes demeurent moins présentes au sein des espaces politiques que sont le comité exécutif, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Afin de briser ce cercle vicieux qui perdure depuis que les femmes sont arrivées sur la scène municipale, ne serait-il pas temps de suivre l'exemple de certains pays dont la France et **d'adopter un système de quota qui obligerait les partis à présenter un nombre égal de candidats et de candidates lors des élections municipales, et ce tant à l'échelon des arrondissements qu'à celui de la ville.** En soi, un tel système ne suffit pas à résoudre tous les problèmes liés à la sous représentation politique des femmes, mais il s'agit ici d'une mesure qui vise à rompre le plafonnement actuel qui fixe la proportion du nombre d'élues au sein des différents échelons à moins de 40 %. Une plus grande présence d'élues dans les conseils d'arrondissement et au conseil municipal constituerait un plus grand incitatif pour exiger par la suite, une présence paritaire des femmes au sein du conseil d'agglomération et au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Toujours en relation avec le système électoral et bien qu'à notre connaissance il n'y ait pas de preuve que l'adoption **d'un mode de scrutin proportionnel** favorise de façon systématique une plus grande présence des femmes, nous croyons que l'adoption d'un tel système faciliterait une meilleure prise en compte de la diversité dans la ville et favoriserait également une plus grande présence féminine.

Sur un autre plan, force est de constater qu'au sein du comité exécutif et du conseil municipal, **l'attribution des dossiers stratégiques**, comme le développement économique, soit le plus souvent octroyés à des élus masculins. Ne serait-il pas opportun de penser à des mécanismes d'attribution des dossiers qui se fasse sur la base des compétences, des expertises et des expériences, mais qui tienne compte également d'une meilleure répartition de ces dossiers entre les femmes et les hommes.

De plus, divers travaux ont démontré que les femmes sont moins présentes que les hommes dans l'exercice de la planification et de la gestion urbaines. En d'autres termes, parmi les cadres supérieurs, les professionnelLES de la planification et de l'aménagement et les éluEs responsables de ces dossiers, les femmes sont moins présentes que les hommes. Tant qu'elles seront moins présentes dans l'exercice de ces fonctions et responsabilités, leur rapport à la ville et ses spécificités risquent d'être moins pris en compte par l'institution municipale. Il importe donc de s'assurer d'un meilleur accès des femmes aux postes politiques et administratifs liés à la planification urbaine et d'adopter des mécanismes pour y faciliter leur accessibilité.

Par ailleurs, l'exercice de planification et de gestion urbaines ne doit pas être relégué seulement aux mains des expertEs et des éluEs. Il est désormais reconnu que cet exercice doit se faire de façon participative au sein de dispositifs participatifs prévus à cet effet. Toutefois, comme nous l'avons mentionné précédemment, les travaux démontrent un

faible investissement de ces espaces par les femmes. La Ville et les arrondissements devraient prévoir l'adoption de mesures qui faciliteraient la participation des Montréalaises, nous pensons ici à des horaires flexibles qui permettent de prendre part à de tels exercices à différentes plages horaires du jour et du soir. De même que les consignes doivent être explicites et simplifiées. D'autres mesures sont à prévoir telles que l'offre de services de garde sur place ou l'alternance femmes-hommes de la parole.

Enfin, et pour terminer, la participation à la définition de la ville et l'avancement des droits des femmes dans la ville ne découlent pas exclusivement de la responsabilité de l'institution municipale. D'autres acteurs locaux sont engagés concrètement dans cette bataille : je pense ici aux groupes de femmes (terme générique employé ici pour désigner les comités, centres et groupes de femmes qui oeuvrent à la promotion du droit des femmes ou à l'offre de services pour les femmes). Les travaux menés sur les femmes et la ville dans le contexte québécois démontrent que les avancées menées dans les villes de Québec et de Montréal notamment, découlent souvent de l'association entre des élues, des professionnelLEs des municipalités et des militantes actives au sein des groupes de femmes.

Il importe à notre avis de **reconnaître le rôle fondamental assuré par les groupes de femmes** qui, oeuvrant avec les femmes de la base, assurent différentes tâches dont celle de la formation des femmes en matière de participation citoyenne, de la mobilisation de ces femmes, de relais d'information, etc. Récemment, la stratégie des groupes et réseaux de groupes de femmes adoptée lors de la tenue du Sommet de Montréal a contribué à une avancée réelle et nécessaire avec notamment la création du Conseil des Montréalaises et la tenue du colloque. Ce type de collaboration doit être poursuivi et encouragé. Plus concrètement, il importe également de soutenir les activités menées par les groupes de femmes établis à Montréal par la mise en place d'un programme qui appuierait financièrement des activités visant à former les Montréalaises en matière de gestion et de planification urbaines et de participation à la sphère municipale.

Pour terminer, j'aimerais vous remercier de l'attention que vous accorderez à ce mémoire. Et je tiens à réitérer mes encouragements pour l'adoption de notre future politique d'égalité entre les femmes et les hommes.